

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
\*\*\*\*\*  
**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**  
\*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE MENESPLET**  
\*\*\*\*\*

68/24

**Le Maire de la commune de MENESPLET,**

**VU** le code de la route, notamment ses articles R.411-5, R.411-8 et R.411-20,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-5, L.2512-13, et R.2213-1,  
**VU** le code de la voirie routière,  
**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,  
**VU** la demande du 21 octobre 2024 de l'entreprise CIRCET, chargée du déploiement de la fibre,

**CONSIDERANT** que pour assurer les travaux de pose de câbles et de boîtiers, de raccordements et soudures des câbles, mesures et tests, sur diverses voies de la commune, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Du mardi 22 octobre 2024 au mardi 31 décembre 2024, de 8h00 à 17h00, les services de l'entreprise CIRCET sont autorisés à occuper le domaine public, à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer des interventions ponctuelles et des chantiers mobiles pour l'aiguillage, le déploiement et le raccordement de la fibre optique sur toute la commune de Ménesplet.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement pourra être interdit à hauteur des travaux, dans ce cas le présent arrêté sera affiché au minimum 48 heures avant le début du chantier.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire indiquant les interdictions sera mise en place par l'entreprise CIRCET chargée d'effectuer les travaux et sous son entière responsabilité.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera remise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Montpon-Ménéstérol,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Montpon,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise CIRCET,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Isle Double Landais
- Madame la Présidente du Transport scolaire pour le collège de Montpon-Ménéstérol
- Monsieur le Président de syndicat de transport scolaire du Lycée de Ribérac,

Fait à Ménesplet, le 23 octobre 2024  
Le Maire,

